

Introduction

Le rapport annuel est évidemment l'un des grands rendez-vous de la Miviludes avec les pouvoirs publics sur lesquels s'appuie la légitimité institutionnelle de son action, mais aussi avec la société civile : élus, professionnels, acteurs associatifs et grand public, qui légitiment également son action par l'attention qu'ils portent à ses initiatives et par le nombre croissant de demandes et de consultations qu'ils lui adressent.

Afin de mieux répondre à ces attentes, la Miviludes a mis en place au cours de l'année 2009 un outil de gestion et d'évaluation de son activité. Elle achève également la restructuration de son secrétariat général, avec la constitution d'un pôle « enfance et éducation » renforcé, d'un pôle « suivi judiciaire » complété par le recrutement d'un capitaine de gendarmerie, et d'un pôle « santé » dont le renforcement se poursuit sur l'année 2010.

Ces recrutements nous permettent de présenter aujourd'hui au titre de l'année 2009 un bilan particulièrement satisfaisant, et d'envisager des objectifs ambitieux pour l'année 2010 en partenariat avec les ministères concernés par la vigilance et la lutte contre les dérives sectaires. Ce bilan et ces perspectives de travail font l'objet de la troisième partie « rapport d'activité » du présent ouvrage, particulièrement étoffée cette année.

Mais, traditionnellement, le rapport annuel de la Miviludes comporte aussi des études de fond, qui sont l'occasion d'appeler l'attention des pouvoirs publics et de la société civile sur des phénomènes particulièrement préoccupants, et de proposer des axes de réflexion et de travail.

C'est ainsi qu'en 2009, répondant aux objectifs annoncés pour conclure le rapport 2008, la Miviludes s'est intéressée particulièrement à la protection des mineurs confrontés au risque de la dérive sectaire.

En France et dans le monde, tous les acteurs publics et la société dans son ensemble sont responsables de la santé, de la sécurité et du développement des enfants, citoyens du monde de demain et particulièrement vulnérables puisque directement exposés aux abus et dévoiements de l'autorité des adultes.

L'ambition de la Miviludes est de provoquer, au fil de ce « dossier central » comportant notamment un bilan de la mise en œuvre de la Convention de New-York sur les droits de l'enfant au regard du risque sectaire, un panorama international des dispositifs de protection, un éclairage spécifique sur les enfants en tant que cibles de certaines théories, une étude de la jurisprudence des tribunaux français en matière d'aménagement de l'autorité parentale dans sa dimension de transmission des convictions et pratiques et un rappel du dispositif français dédié à la protection des mineurs, une réflexion approfondie sur l'exercice de cette responsabilité collective.

Cette réflexion passe notamment par la proposition de création d'un programme européen, qui pourrait être une première étape dans la concrétisation de tout le processus de réflexion engagé au sein des instances européennes sur la question du danger sectaire depuis plus de trente ans. Comme le rappelle l'étude ici proposée, il est temps de passer de la réflexion à l'action.

Un sujet de préoccupation particulièrement actuel dans le domaine des risques liés à la santé est celui des prescriptions alimentaires liées à certains mouvements et pratiques, parfois simplement nocives, mais parfois propres en outre à favoriser des processus d'emprise mentale.

La troisième étude de fond qui retiendra certainement l'attention concerne les dérives liées aux néo-chamanismes en Occident. Il est frappant de constater à quel point les préoccupations de la Miviludes sur le long et le moyen terme sont souvent « rattrapées » par l'actualité.

Depuis que le secrétariat général a décidé, au printemps 2009, de proposer au public, dans le rapport annuel en préparation, une étude approfondie des risques liés au développement accéléré de propositions s'inspirant des traditions chamaniques, les faits divers et les signalements relevant de cette thématique n'ont cessé de s'accumuler, jusqu'à constituer une véritable préoccupation de santé publique. La publication de cette étude s'avère dès lors *a posteriori* non seulement opportune mais indispensable, et devra servir de base de travail à une action concertée des pouvoirs publics en la matière.

On a là encore une parfaite illustration de la manière dont la Miviludes remplit ses missions

1° D'observer et d'analyser le phénomène des mouvements à caractère sectaire dont les agissements sont attentatoires aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales ou constituent une menace à l'ordre public ou sont contraires aux lois et règlements ;

2° De favoriser, dans le respect des libertés publiques, la coordination de l'action préventive et répressive des pouvoirs publics à l'encontre de ces agissements ;

3° De développer l'échange des informations entre les services publics (...)

4° De contribuer à l'information et à la formation des agents publics (...)

5° D'informer le public sur les risques, et le cas échéant les dangers, auxquels les dérives sectaires l'exposent (...)

6° De participer aux travaux relatifs aux questions relevant de sa compétence menés par le ministère des Affaires étrangères dans le champ international (décret du 28 novembre 2002).